



Résidence
Berthiaume-Du Tremblay

GUIDE D'ACCUEIL DU BÉNÉVOLE



« LONGUE VIE À VOTRE BÉNÉVOLAT. »



Résidence
Berthiaume-Du Tremblay

GUIDE D'ACCUEIL DU BÉNÉVOLE



NOUS SOMMES TOUCHÉS QUE VOUS AYEZ CHOISI
D'EXERCER VOTRE BÉNÉVOLAT À LA RÉSIDENCE
BERTHIAUME-DU TREMBLAY. VOUS FAITES PARTIE
À JAMAIS DE L'HISTOIRE DE VIE ET D'AMOUR
DE LA RÉSIDENCE.



Résidence
Berthiaume-Du Tremblay

1635, boul. Gouin Est
Montréal (Québec)
H2C 1C2
Téléphone : 514 381-1841
www.berthiaume-du-tremblay.com

Rédaction et révision : Renée Baillargeon, Chantal Bernatchez

Correction : Lise Beauchamp

Conception graphique : M-Josée Morin

Collaborateurs : Élise Doré, Michelle Lapointe, Micheline Demers,
Centre de documentation de l'Association des
gestionnaires des ressources bénévoles du Québec

Impression : Imprimerie VDL Inc.

Guide d'accueil des bénévoles
Résidence Berthiaume-Du Tremblay
Novembre 2008, 1^{re} édition

TABLE DES MATIÈRES

Mot de bienvenue	5
Bref historique de la Fondation Berthiaume-Du Tremblay	6
Philosophie, mission et orientations générales de la Résidence	8
Introduction	11
Valeur du bénévolat	12
Service de bénévolat	13
Profil de la clientèle et stratégies d'intervention	25
Prévention des infections	29
Principes de base pour l'utilisation sécuritaire d'un fauteuil roulant	31
Autres renseignements généraux	35
Saviez-vous que ?	38
Annexe I	
Annexe II	
Annexe III	

* Le genre masculin est employé pour alléger la lecture du guide.

Mot de bienvenue de la directrice générale



Je vous souhaite la plus cordiale bienvenue parmi l'équipe de bénévoles de la Résidence Berthiaume-Du Tremblay.

Vous découvrirez une équipe fidèle et engagée dans notre milieu de vie dont la contribution au mieux-être de nos résidents et aînés du Centre de jour est reconnue et hautement appréciée.

Tout au long de votre implication à la Résidence, vous serez accompagné(e) par la responsable du service de bénévolat, qui saura faciliter votre intégration. Par la suite, elle sera là pour vous écouter et vous soutenir pour faire en sorte que votre expérience dans notre établissement soit source d'enrichissement personnel.

Si le bénévolat entraîne la possibilité de se dépasser et de relever de nouveaux défis, consacrer ce temps aux personnes âgées est énergisant et combien gratifiant.

Encore une fois, bienvenue parmi nous et soyez assuré(e) du soutien de l'équipe de gestionnaires et de tout le personnel.

La directrice générale,

A handwritten signature in black ink that reads "Nicole Ouellet".

Nicole Ouellet



Bref historique de la Fondation Berthiaume-Du Tremblay



MME ANGELINA
BERTHIAUME-DU TREMBLAY

Mme Angelina Berthiaume-Du Tremblay, fille de M. Trefflé Berthiaume, président et propriétaire du journal *La Presse*, est née à Montréal en 1886.

Au décès de son mari, M. Pamphile-R. Du Tremblay, président de La Presse de 1932 à 1955, elle lui succède à la présidence de cette entreprise. En 1967, elle demande à M. Roch Pinard, son conseiller juridique, et à M. Marcel Ducharme, son conseiller financier, conseils et appui pour mettre en marche la Fondation Berthiaume-Du Tremblay créée par elle en 1961. À cette fin, elle y investit une partie importante de son capital. Lors de son décès en juillet 1976, elle lègue la totalité de ses biens à cette Fondation.

L'HÉRITAGE LAISSÉ PAR MME ANGELINA BERTHIAUME-DU TREMBLAY

Mme Angelina Berthiaume-Du Tremblay nous a quittés en 1976 mais son esprit, empreint d'un humanisme profond, continue à influencer la Fondation Berthiaume-Du Tremblay dans ses projets, ses actions et sa philosophie.

RÉALISATIONS DE LA FONDATION BERTHIAUME-DU TREMBLAY

La Fondation, qui a son siège social au 1474, rue Fleury Est à Montréal, compte plusieurs secteurs d'activités :

- ✦ La **Résidence Berthiaume-Du Tremblay**, un centre d'hébergement (CHSLD) privé conventionné, accueille des personnes en perte d'autonomie. La Résidence reçoit un budget de fonctionnement du ministère de la Santé et des Services sociaux pour le volet hébergement et pour le Centre de jour.
- ✦ Le **Centre de jour Berthiaume-Du Tremblay** situé au Pavillon Jean-Paul Ramsay, adjacent à la Résidence, a pour objectif de permettre à des aînés de demeurer le plus longtemps possible à domicile. Le Centre de jour offre aux aînés des activités thérapeutiques qui varient selon leur profil et leur degré d'autonomie. Les intervenants du Centre de jour travaillent en étroite collaboration avec l'équipe du Soutien à domicile du CLSC de leur quartier.

À chaque année, la Fondation finance des projets à la Résidence particulièrement par l'achat d'équipement, la réalisation de travaux d'amélioration de l'édifice et des terrains ainsi que des activités reliées au milieu de vie ou à d'autres projets spéciaux.

- ✦ Les **Résidences Roch-Pinard**, deux complexes de 32 et 33 logements chacun, offrent un milieu de vie à des personnes retraitées et autonomes.
- ✦ Le **Centre Berthiaume-Du Tremblay** est un organisme de développement communautaire œuvrant par et pour les personnes âgées de 50 ans et plus. Sa mission est de favoriser le mieux-être des aînés. Il offre des services de soutien conseil et des services de soutien technique à des organismes communautaires et à des comités d'action. Ses partenaires sont implantés à Montréal et dans différentes régions du Québec.
- ✦ Le **comité « Soutien à l'action communautaire et bénévole »**. Ce comité soutient des projets favorisant le développement communautaire et l'engagement bénévole auprès des aînés. Cet appui prend la forme d'une aide financière non récurrente à des organismes reconnus, leur permettant ainsi de faire l'acquisition de biens et d'équipements. La Fondation accepte des projets provenant de toutes les régions du Québec.

LE SYMBOLE DE LA FONDATION

Un symbole conçu à partir de l'idéal de Mme Angelina Berthiaume-Du Tremblay : « Sa main est tendue vers celle des aînés afin que des jours nouveaux se lèvent grâce à la Fondation créée pour ajouter à leur joie de vivre. »

La main stylisée à l'avant en position horizontale représente celle des aînés qui ont été les bâtisseurs de la société qui est la nôtre. La main en arrière en position verticale représente celle de tous les collaborateurs de la Fondation, administrateurs et employés, appelés à participer à sa mission dans un esprit inconditionnel de respect et de tendresse. ♥



« J'AI LA CONVICTION QUE
QUELQUE CHOSE EN NOUS
NE VIEILLIT PAS. JE
L'APPELLERAI LE CŒUR.
NON PAS L'ORGANE QUI
LUI VIEILLIT, BIEN SÛR,
MAIS LA CAPACITÉ
D'AIMER ET DE DÉSIRER.
CETTE FORCE INEXPLICABLE,
INCOMPRÉHENSIBLE
QUI TIENT L'ÊTRE HUMAIN
EN VIE. »

—Marie de Hennezel
*La chaleur du cœur empêche
nos corps de rouiller*

Philosophie, mission et orientations générales de la Résidence

LA MISSION DES CHSLD DANS LA LÉGISLATION

Selon l'article 83 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux :

« La mission d'un centre d'hébergement et de soins de longue durée est d'offrir, de façon temporaire ou permanente, un milieu de vie substitut, des services d'hébergement, d'assistance, de soutien et de surveillance ainsi que des services de réadaptation, psychosociaux, infirmiers, pharmaceutiques et médicaux aux adultes qui, en raison de leur perte d'autonomie fonctionnelle ou psychosociale, ne peuvent demeurer dans leur milieu de vie naturel, malgré le support de leur entourage ». ¹

LE MANDAT DE L'ÉTABLISSEMENT ²

Dans ce contexte, la Résidence Berthiaume-Du Tremblay a pour mission d'offrir des services de réadaptation, psychosociaux, infirmiers et médicaux adéquats et de qualité et de s'assurer que ses services de maintien dans la communauté, d'hébergement, d'assistance, de soutien et de surveillance favorisent une vie agréable à sa clientèle.

Sa fonction première est d'offrir un milieu de vie stimulant, adapté et harmonisé aux besoins de chacun, tant à l'hébergement qu'au Centre de jour.

Considérant leur responsabilité envers les personnes âgées, le conseil d'administration et la direction de la Résidence Berthiaume-Du Tremblay se sont fixé l'objectif fondamental d'offrir aux résidents un milieu de vie qui ressemble le plus possible à celui qu'ils auraient connu, et aux aînés du Centre de jour, un milieu stimulant.

La réalisation de cette mission repose sur la présence d'un personnel compétent et dévoué, la principale ressource de l'établissement. Ce personnel intervient quotidiennement et entre en relation avec les résidents et les aînés du Centre de jour pour leur offrir des services de qualité. L'établissement met donc l'accent sur la formation de son personnel ainsi que sur la collaboration à tous les niveaux hiérarchiques et entre les différents services.

Afin de guider chacun des participants dans l'actualisation de sa mission, l'établissement applique son code d'éthique traitant des droits et des engagements des résidents et des aînés du Centre de jour et des personnes qui y œuvrent.

ORIENTATIONS GÉNÉRALES

LES VALEURS

Les responsables et le personnel de la Résidence Berthiaume-Du Tremblay prônent une vision humaniste de la clientèle, de leur travail et de leur environnement. Le bien-être de la personne admise en hébergement ou inscrite au Centre de jour est donc la préoccupation prévalant sur toutes les autres.

¹ Loi sur les services de santé et les services sociaux et modifiant diverses dispositions législatives. LRQ., c.S-4.2. Article 83

² Résidence Berthiaume-Du Tremblay; Mission et philosophie de la Résidence Berthiaume-Du Tremblay; avril 1994



LA RÉALISATION
DE CETTE MISSION
REPOSE SUR LA
PRÉSENCE D'UN
PERSONNEL
COMPÉTENT ET
DÉVOUÉ, LA
PRINCIPALE
RESSOURCE DE
L'ÉTABLISSEMENT.

L'approche à la clientèle ainsi que les philosophies d'intervention et de gestion en vigueur dans l'établissement découlent de valeurs autour desquelles se rallient les personnes qui y œuvrent.

La Résidence préconise une approche globale de la personne âgée, en intégrant les aspects physique, psychologique, social, spirituel et religieux. Cette approche repose sur une conception claire du résident et de l'aîné du Centre de jour comme personne, de son milieu de vie immédiat, des services qu'on lui offre et de son appartenance à une collectivité plus large.

Les valeurs guidant les interventions et la dispensation des services à la Résidence s'expriment ainsi :

• **Le résident ou l'aîné du Centre de jour :**

- Est une personne à part entière en évolution constante;
- Est un citoyen ayant des droits, des devoirs et des responsabilités;
- Est le premier responsable de sa vie, de sa santé, de son développement et de ses biens;
- Est doté de capacités physiques, intellectuelles, psychologiques, sociales et spirituelles qu'il importe de maintenir et de développer. Lorsque ses fonctions cognitives sont atteintes, la Résidence reconnaît un rôle de représentation à la famille ou à un proche.

• **Le milieu de vie :**

- Considère le vieillissement comme une étape normale de la vie;
- Respecte l'intimité, l'espace et la vie privée du résident;
- Respecte les valeurs, les convictions et les pratiques religieuses du résident et de l'aîné;
- Aide à apprivoiser la mort, tant celle des autres que la sienne;
- Protège le résident et l'aîné contre toute forme d'abus.

• **Les services au résident et à l'aîné du Centre de jour :**

- Sont constamment centrés sur les besoins du résident et de l'aîné;
- Sont donc personnalisés à l'intérieur d'un plan de services individualisé;
- Respectent les points de vue et préférences du résident ou de l'aîné par rapport à ses besoins, son cheminement et son développement;
- Reconnassent qu'il est apte à décider pour lui-même, dans la mesure de ses potentialités et le supportent au besoin pour qu'il continue d'assumer ses responsabilités;
- Offrent des activités et des responsabilités valorisantes et reconnues.

• **L'appartenance à la collectivité :**

- Soutient la participation du résident et de l'aîné à la vie de l'établissement;
- Favorise le maintien et le développement de liens interpersonnels significatifs avec sa famille, sa parenté, ses amis;
- Préconise l'enrichissement des individus en favorisant les relations intergénérationnelles et interculturelles;
- Valorise et facilite l'appartenance du résident et de l'aîné à la société et à la collectivité.

LA PHILOSOPHIE D'INTERVENTION

La philosophie d'intervention de la Résidence repose sur quelques principes de base.

Une approche biopsychosociale et interdisciplinaire

La philosophie d'intervention est basée d'abord et avant tout sur le fait que la personne en perte d'autonomie, qu'elle soit âgée ou moins âgée, est un être humain aux dimensions multiples appelant une approche globale dite biopsychosociale et une intervention personnalisée. Cette conception de l'être humain n'est pas sans soulever de nombreux questionnements éthiques. L'intervention concertée de l'équipe interdisciplinaire, à l'hébergement et au Centre de jour, s'avère être des plus pertinentes.

Les interventions favorisent l'adaptation de la personne à l'environnement et l'adaptation de l'environnement à la personne de sorte que l'intégrité de sa santé biopsychosociale soit maintenue au maximum.

La vieillesse n'est pas une maladie

Il est important de préciser que pour la Résidence, la vieillesse ne constitue pas une maladie mais plutôt la dernière étape de la vie. La personne âgée qui est atteinte d'une maladie ou qui présente une perte d'autonomie, poursuit son cheminement. Les intervenants la considèrent comme une citoyenne à part entière ayant besoin d'assistance, de soins, de protection, d'écoute et d'affection pour continuer à s'épanouir et à bien vivre.

L'implication de la personne et de ses proches

Chaque personne est un être humain unique par sa personnalité, son histoire, ses convictions et ses désirs. La philosophie d'intervention en vigueur place le résident ou l'ainé du Centre de jour au cœur des préoccupations du personnel. Le résident ou l'ainé du Centre de jour n'est pas considéré comme un simple témoin de son plan d'intervention. Il doit y participer, exprimer ses volontés, ses souhaits et ses craintes.

Si la personne est inapte à s'exprimer pour des raisons physiques ou mentales, la famille ou les proches, préoccupés par le bien-être de cette dernière, devraient être impliqués. Les liens significatifs entre la personne et ses proches doivent être favorisés au maximum.

L'approche basée sur le respect de la personne

Parce que les intervenants de l'établissement croient qu'il est important de respecter la personne et de préserver sa dignité, ils considèrent primordial de limiter autant que possible certaines contraintes de la vie en groupe.

Cela signifie qu'il est pertinent d'adapter les interventions de façon à ce que la liberté des uns entrave le moins possible la liberté des autres.

Il est essentiel pour tous les résidents et aînés du Centre de jour de pouvoir jouir d'une qualité de vie malgré les différentes problématiques des uns et des autres. ♥



CHAQUE PERSONNE EST
UN ÊTRE HUMAIN UNIQUE
PAR SA PERSONNALITÉ, SON
HISTOIRE, SES CONVICTIONS
ET SES DÉSIRS.



ICI, LE BÉNÉVOLAT
S'EXERCE DANS LA JOIE
DE DONNER ET LE
PLAISIR DE RECEVOIR.



Introduction

Ce guide a été pensé dans le but de faciliter votre intégration au service du bénévolat de la Résidence Berthiaume-Du Tremblay. Nous vous invitons à en prendre connaissance. Il contient de précieuses informations sur le fonctionnement de ce service de bénévolat, sur la Résidence Berthiaume-Du Tremblay et sur sa clientèle.

Il nous fait plaisir de vous accueillir au sein de notre équipe de bénévoles. Une équipe dynamique qui s'active à maintenir un milieu de vie riche et stimulant pour les résidents et aînés du Centre de jour. Ici, le bénévolat s'exerce dans la joie de donner et le plaisir de recevoir.

Depuis 1972, des centaines de bénévoles ont enrichi le service de bénévolat grâce à la qualité de leur engagement auprès de nos aînés. Certains sont toujours parmi nous, d'autres nous ont quitté pour vivre d'autres belles expériences, certains ont abandonné en raison de leur âge, d'un retour aux études ou sur le marché du travail, de leur état de santé ou d'une retraite bien méritée. Nous avons connu le chagrin d'assister au décès de quelques bénévoles très engagés à la Résidence.

À tous ces hommes et femmes de cœur qui nous ont fait bénéficier de leur générosité, de leur énergie et de leur amour pour les aînés, à tous ceux qui continuent, année après année, à respecter leur engagement et à vous qui venez vous greffer à cette belle équipe, on vous dit MERCI de nous faire le don de votre présence. Nous sommes touchés que vous ayez choisi d'exercer votre bénévolat à la Résidence Berthiaume-Du Tremblay. Vous faites partie à jamais de l'histoire de vie et d'amour de la Résidence.

Au nom des résidents, des aînés, des bénévoles et des membres du personnel, nous souhaitons « Longue vie à votre bénévolat ».

La responsable du service de bénévolat



IL ACCROÎT LA CAPACITÉ
DES ORGANISMES À
ATTEINDRE LEURS BUTS
ET OFFRE AUX BÉNÉVOLES
LA POSSIBILITÉ DE SE
RÉALISER ET DE FAIRE LEUR
PART DANS LA SOCIÉTÉ.



La valeur du bénévolat

La Résidence Berthiaume-Du Tremblay adhère aux critères du Code canadien du bénévolat pour définir la valeur du bénévolat dans notre société.

Le bénévolat est essentiel à toute société juste et démocratique

Il encourage la responsabilité, la participation et l'interaction au sein de la société.

Le bénévolat renforce la collectivité

Il favorise le changement et le développement en cernant les besoins de la collectivité et en y répondant.

Le bénévolat est profitable à l'organisme et aux bénévoles

Il accroît la capacité des organismes à atteindre leurs buts et offre aux bénévoles la possibilité de se réaliser et de faire leur part dans la société.

Le bénévolat est fondé sur les relations

Il permet aux organismes d'atteindre leurs buts en ayant recours aux services de bénévoles et offre aux bénévoles l'occasion de s'épanouir et d'apporter une aide concrète à la collectivité en contribuant aux organismes bénévoles. ♥

Source : *Le Code canadien du bénévolat* (Ottawa : Bénévoles Canada, 2006), 4-5.

La *Déclaration nationale sur l'action bénévole* peut être consultée sur le site internet www.mess.gouv.qc.ca



SERVICE DE BÉNÉVOLAT



« PARCE QUE POSÉ PAR CHOIX, PAR GOÛT,
PAR INTÉRÊT, LE BÉNÉVOLAT EST
UN GESTE LIBRE. »

—Centre d'action bénévole de Montréal



Mission du service de bénévolat

Votre mission à titre de bénévole à la Résidence consiste principalement à contribuer au bien-être et à la qualité de vie des résidents et aînés du Centre de jour. Vous assurez des services complémentaires aux services dispensés par le personnel. Vous êtes un partenaire et un collaborateur précieux pour les différents intervenants.

Votre mission va de concert avec la mission de la Résidence : offrir un milieu de vie substitut le plus agréable possible à sa clientèle. Un milieu de vie stimulant, adapté et harmonisé aux besoins de chacun. Vous êtes une ressource humaine importante pour accomplir cette mission.

Vous contribuez, en partenariat avec le personnel, à humaniser les soins et services pour offrir aux résidents et aînés du Centre de jour cette part de chaleur humaine essentielle à un milieu de vie qui souhaite se rapprocher de celui qu'ils auraient connu. Vous permettez aux résidents et aînés du Centre de jour de maintenir des liens significatifs avec les membres de la communauté et avec la vie à l'extérieur de la Résidence.

Vous êtes un accompagnateur qui par sa présence, son réconfort et son attention aux besoins des résidents et aînés du Centre de jour apporte une autre dimension au vécu quotidien du résident. L'existence du service de bénévolat s'inscrit en continuité et dans le prolongement des programmes offerts. Il permet en effet de soutenir et de prolonger l'action du personnel au niveau affectif, social et spirituel.

Votre présence est essentielle, elle permet d'offrir des services additionnels pour répondre aux besoins des résidents et aînés du Centre de jour en constante évolution. ♥



« C'EST LE DEVOIR DE
CHAQUE HOMME DE RENDRE
AU MONDE AU MOINS
AUTANT QU'IL A REÇU. »

— Albert Einstein



Quelques définitions

Bénévolat, entraide, bienfaisance, don, altruisme, charité, solidarité sociale, aidant naturel, il semble parfois bien difficile de définir l'action bénévole. Si je rends visite à une amie malade est-ce que c'est du bénévolat ? Si je rends un service à un voisin, faut-il considérer ce geste comme une action bénévole ? Je prends soin d'un parent à la maison donc je suis bénévole ?

Pour nous éclairer, nous ferons référence au code canadien du bénévolat qui définit la personne bénévole « *comme étant celle qui offre son temps, son énergie et ses compétences de son plein gré dans le but de contribuer aux objectifs d'un organisme bénévole sans aucune attente d'une compensation monétaire* ».

« Par leur souci des autres et leur contribution à l'amélioration de la qualité de vie, les bénévoles diminuent la souffrance et les disparités tout en acquérant des habiletés et de l'estime de soi, et en améliorant leur propre vie. Les gens travaillent à embellir la vie des membres de leur communauté ce qui enrichit la leur. »
— Volunteer Ontario,
Making a Case for Volunteer Centres, 1996.

Le bénévolat a beaucoup évolué et s'est diversifié depuis les dernières décennies, le bénévolat ne se vit plus comme un acte de « charité », de sacrifice, d'oubli et d'abnégation de soi. Le bénévolat s'exerce maintenant dans le plaisir et l'échange. Le bénévole donne mais reçoit aussi. Se sentir utile, mettre à profit ses compétences, acquérir une expérience de travail, se faire des amis, briser sa solitude, se réaliser, s'épanouir, faire reconnaître ses talents, sont des motivations personnelles à l'action bénévole.

« Le bénévolat d'aujourd'hui apparaît aux yeux de la collectivité comme une action de responsabilisation, de participation, d'humanisation et un facteur de développement social. Parce que posé par choix, par goût, par intérêt, le bénévolat est un geste libre »

— Centre d'action bénévole de Montréal,
Guide du bénévole, 1993.

« Le bénévolat cultive son propre système de valeurs : la gratuité, le don, l'engagement et la liberté du geste. » Le bénévolat donne du temps au temps, il accorde d'abord de l'importance à la relation humaine.

— André Ledoux
Le bénévolat auprès des malades et aînés, 2007. ♥

« LE BÉNÉVOLAT D'AUJOURD'HUI APPARAÎT AUX YEUX
DE LA COLLECTIVITÉ COMME UNE ACTION
DE RESPONSABILISATION, DE PARTICIPATION,
D'HUMANISATION ET UN FACTEUR
DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL. »



Droits des bénévoles

La Résidence reconnaît que les bénévoles constituent une ressource humaine essentielle et s'engage à prendre des mesures pour appuyer leur effort.

Connaissez-vous vos droits ?

- Le droit à la collaboration et au respect de tous les membres du personnel et de l'équipe des bénévoles afin de pouvoir exercer son bénévolat dans les meilleures conditions possibles.
- Le droit d'exercer une activité en relation avec ses compétences, ses goûts, ses aptitudes et expériences de vie tout en respectant ses limites et ses disponibilités.
- Le droit de recevoir une description précise des tâches, fonctions et responsabilités. Des mandats clairs qui définissent les relations entre les bénévoles et les membres du personnel.
- Le droit à une intégration guidée et supervisée par la responsable du service de bénévolat ou autre intervenant responsable de l'activité ou encore grâce à un parrainage avec un autre bénévole.
- Le droit de recevoir du soutien, du ressourcement et de l'encadrement nécessaire à l'exécution de ses tâches par une personne compétente.
- Le droit à l'erreur.
- Le droit de refuser d'exécuter une tâche si vous ne vous sentez pas à l'aise ou croyez courir un risque.
- Le droit à une modification de votre secteur d'activités selon les tâches disponibles et après entente avec la responsable des bénévoles.
- Le droit au programme de formation pour bien comprendre les besoins de notre clientèle et mieux vous outiller dans vos interventions auprès de la clientèle. La formation est fortement recommandée.
- Le droit de recevoir toute information pertinente concernant la mission de la Résidence, la philosophie d'intervention, son code d'éthique ainsi que toutes les politiques et procédures du service de bénévolat.
- Le droit de recevoir des marques d'appréciation pour votre présence lors des activités de reconnaissance.
- Le droit de bénéficier d'un programme de protection (programme d'assurances responsabilités de la Résidence) en cas d'accident lorsque vous vazez à vos occupations de bénévole. Pour jouir de cette protection, tout bénévole doit être inscrit au service des bénévoles, avoir un dossier ouvert, avoir signé sa feuille de présence comme preuve. L'activité doit relever d'une requête du service de bénévolat. ❤️



LE DROIT AU PROGRAMME DE FORMATION POUR BIEN COMPRENDRE LES BESOINS DE NOTRE CLIENTÈLE ET MIEUX VOUS OUTILLER DANS VOS INTERVENTIONS AUPRÈS DE LA CLIENTÈLE. LA FORMATION EST FORTEMENT RECOMMANDÉE.

Droits et libertés des résidents et aînés du Centre de jour

Les connaissez-vous ?

Le code d'éthique constitue un ensemble de règles de conduite qui définit les attitudes et comportements attendus dans la relation intervenant/résident. Il devient un outil de protection des résidents et aînés du Centre de jour contre tout abus, exploitation et discrimination. Le code d'éthique est une invitation à continuer de développer des attitudes basées sur le respect de la personne, la promotion de l'autonomie et l'amélioration continue des soins et services dans un milieu profondément humain et empreint de respect.

En regard avec votre statut de bénévole, nous vous recommandons la lecture du code d'éthique qui vous a été remis lors de votre journée d'accueil.

Responsabilités du bénévole

Les bénévoles prennent des engagements et sont responsables envers l'organisme et sa clientèle.

- ✦ Se présenter à l'heure et au jour convenu lors d'une activité et être prêt à respecter cet engagement moral. S'abstenir de faire des promesses ou de prendre un engagement qu'on ne pourra tenir.
- ✦ Adhérer à la mission et à la philosophie d'intervention et au code d'éthique de la Résidence.
- ✦ Accepter les responsabilités inhérentes à la tâche et être prêt à les assumer pleinement. Il est donc primordial que vous informiez le service des bénévoles ou le service concerné s'il vous arrivait de ne pouvoir vous présenter à une activité dans laquelle vous étiez engagé.
- ✦ Respecter les politiques et procédures du service de bénévolat et de l'établissement.
- ✦ Agir avec tact et discernement dans ses interventions. Le bénévole doit faire preuve de discrétion en évitant de commenter dans tout espace commun le comportement d'un résident, son état de santé.
- ✦ Ne pas empiéter sur les tâches du personnel rémunéré.
- ✦ Participer aux réunions et aux formations ceci dans le but d'améliorer la qualité des services bénévoles. ♥

LE CODE D'ÉTHIQUE EST
UNE INVITATION À CONTINUER
DE DÉVELOPPER DES
ATTITUDES BASÉES SUR LE
RESPECT DE LA PERSONNE, LA
PROMOTION DE L'AUTONOMIE
ET L'AMÉLIORATION CONTINUE
DES SOINS ET SERVICES DANS
UN MILIEU PROFONDÉMENT
HUMAIN ET EMPREINT
DE RESPECT.

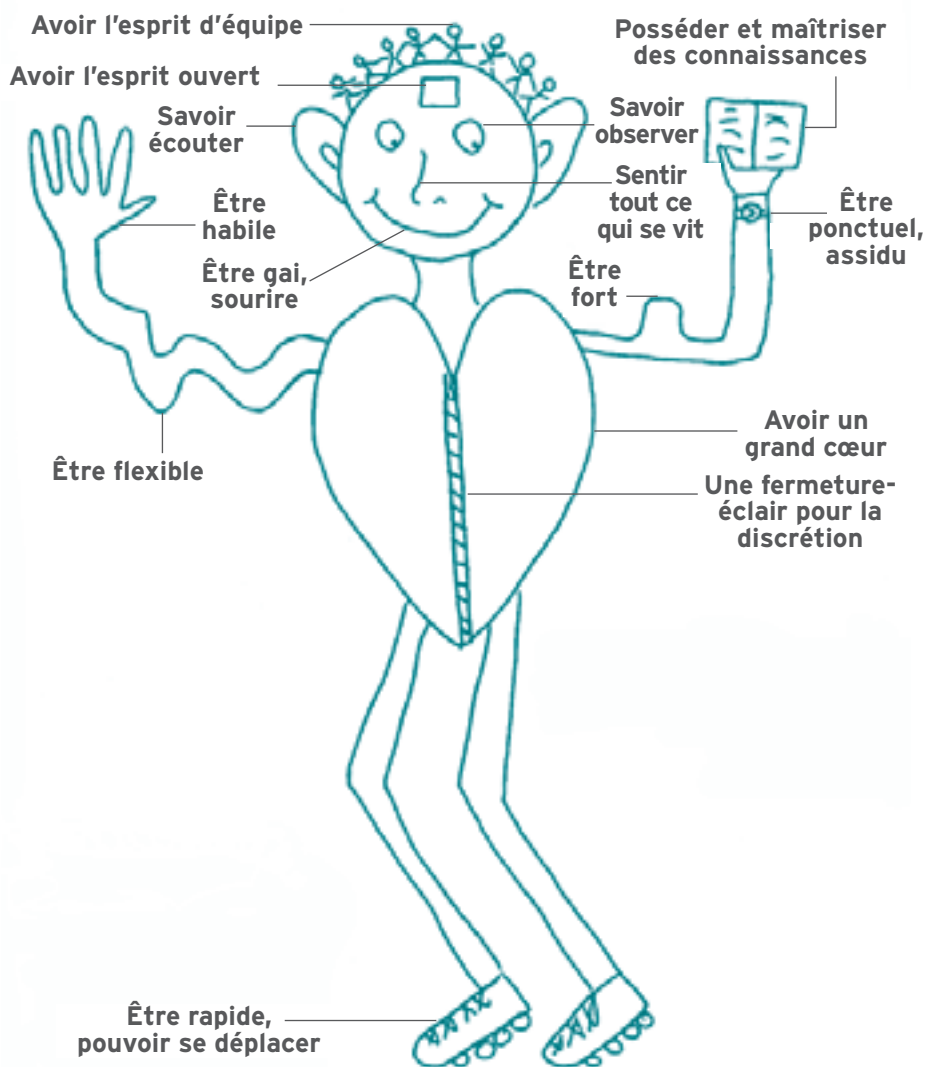


Profil du bénévole recherché

La personne bénévole est en accord avec la mission, les valeurs, la philosophie d'intervention de la Résidence. Le bénévole :

- Est capable de s'engager et de respecter cet engagement moral en démontrant un bon sens des responsabilités et de la régularité dans son implication bénévole.
- Connaît, accepte et respecte les limites de son rôle. Fait preuve de respect, de patience et de tolérance envers la clientèle.
- Demeure attentif, réceptif et à l'écoute des besoins des résidents et aînés du Centre de jour. Fait preuve de compassion envers le vécu de la personne âgée en hébergement.
- Est capable de travailler en équipe avec d'autres bénévoles et intervenants avec courtoisie et respect.
- Reconnaît l'importance de la confidentialité dans l'exercice de ses fonctions.
- Reste ouvert et disponible à recevoir de la formation.
- Est disposé à recevoir une évaluation constructive de son bénévolat par la responsable du service. Accepte l'encadrement et la supervision nécessaires à sa pratique bénévole. ♥

PORTRAIT DU BÉNÉVOLE IDÉAL



Ce portrait-robot du bénévole idéal a été élaboré lors d'un atelier avec des bénévoles et Nicole Daubois, gestionnaire en ressources bénévoles. Cet atelier a eu lieu en 1982 et visait à établir les attentes (avouées ou non !) que les requérants de services bénévoles ou les organismes avaient face aux bénévoles. En observant ce dessin on note peu de changements dans nos attentes vis-à-vis des bénévoles malgré le nombre d'années !!! Nicole Daubois était l'une des formatrices lors de la journée de ressourcement qui a eu lieu le 8 mai 2003. Elle a présenté le dessin aux participants dans le cadre de sa séance sur la théorie de la conception de poste.



Critères d'admissibilité pour devenir bénévole à la Résidence

Pour assurer la sécurité des résidents et aînés du Centre de jour, le service de bénévolat doit pouvoir compter sur des ressources fiables, honnêtes et intègres afin d'assumer pleinement sa raison d'être et répondre à des critères élevés en matière de qualité d'aide, d'accompagnement, d'écoute et de sécurité des résidents et aînés du Centre de jour.

La pratique d'un bénévolat structuré dans le milieu de la santé exige un processus de sélection rigoureux afin d'assurer la qualité des services auprès d'une clientèle vulnérable.

- 1.** Être obligatoirement âgé de 15 ans.
- 2.** Posséder un minimum de disponibilité (4 heures par mois).
- 3.** La personne qui désire faire du bénévolat doit faire elle-même une demande verbale ou écrite.
- 4.** Accepter une entrevue avec la responsable des bénévoles.
- 5.** Fournir les références de deux personnes.
- 6.** Accepter d'être encadré et supervisé dans un contexte de bénévolat structuré.
- 7.** Avoir une bonne santé physique et psychologique pour faire face aux problématiques du milieu (être à l'aise avec la maladie, le vieillissement, la mort).
- 8.** Apprécier la présence des aînés et leur démontrer un grand respect.
- 9.** Compléter avec succès les étapes du processus de sélection et de probation des bénévoles.
- 10.** Adhérer à la philosophie et mission de l'établissement et du service de bénévolat (lecture du guide d'accueil des bénévoles et du code d'éthique de l'établissement). ♥



APPRÉCIER LA
PRÉSENCE DES AÎNÉS
ET LEUR DÉMONTRER
UN GRAND RESPECT.



LA PRATIQUE D'UN BÉNÉVOLAT STRUCTURÉ
DANS LE MILIEU DE LA SANTÉ EXIGE
UN PROCESSUS DE SÉLECTION RIGoureux
AFIN D'ASSURER LA QUALITÉ DES SERVICES
AUPRÈS D'UNE CLIENTÈLE VULNÉRABLE.

Affectation de la personne bénévole

La responsable du service de bénévolat assigne des tâches aux bénévoles en fonction de leurs intérêts et de concert avec les besoins de la clientèle.

Les bénévoles effectuent donc les tâches assignées par le service de bénévolat. **En aucun temps, une personne bénévole ne doit entreprendre une nouvelle activité ou accepter de répondre à une demande sans l'autorisation du service de bénévolat et ce, même si la demande provient des membres du personnel ou des résidents et aînés du Centre de jour.**

Les bénévoles n'ont pas la responsabilité d'une activité. Un membre du personnel est toujours responsable des activités auxquelles participent les bénévoles. À l'occasion des sorties récréatives à l'extérieur avec les résidents, les bénévoles sont toujours accompagnés par un ou plusieurs membres du personnel.

Le bénévole ne fait pas à la place du personnel rémunéré :

- Il fait avec les autres
- Il aide à faire
- Il collabore, il complète, il ajoute, il coopère, mais ne remplace jamais le personnel rémunéré.

Un bénévole affecté à une unité de vie ne dispense aucun soin de base, ne donne jamais de médicaments, même si ceux-ci se trouvent dans la chambre du résident et n'effectue aucun transfert pour les déplacements d'un résident. Le bénévole ne doit jamais outrepasser ses fonctions et prendre des décisions qui ne le concernent pas. Suite à une demande d'un résident, le bénévole se réfère à un membre du personnel de l'unité de vie.

Le bénévole qui effectue des tâches pour les autres services de l'établissement reste sous la responsabilité de la responsable des bénévoles. Il va de soi que les membres du personnel identifiés comme responsables des activités où collaborent le bénévole participent à la bonne marche des activités bénévoles. ♥



À L'OCCASION DES SORTIES RÉCRÉATIVES À L'EXTÉRIEUR AVEC LES RÉSIDENTS, LES BÉNÉVOLES SONT TOUJOURS ACCOMPAGNÉS PAR UN OU PLUSIEURS MEMBRES DU PERSONNEL.



Modifications de l'affectation initiale

Un bénévole peut, pour différentes raisons, désirer changer de secteur d'activités. Il est possible, après entente avec la responsable du service, de changer d'orientation en fonction des tâches disponibles, des besoins de la clientèle et des intérêts du bénévole. ♥

Champs d'intervention du bénévole

Les principaux secteurs où la collaboration des bénévoles est requise à la Résidence Berthiaume-Du Tremblay sont les suivants :

Loisirs

- ✦ Favoriser et soutenir la participation des résidents aux activités de loisirs organisées pour eux.
- ✦ Accompagner les résidents et aînés du Centre de jour lors de sorties planifiées.

Aide à l'alimentation

- ✦ Stimuler l'appétit, agrémenter l'heure du repas, prendre le temps, aider à alimenter.

Couture

- ✦ Réparer les vêtements personnels des résidents.

Pastorale

- ✦ Participer à la préparation des célébrations eucharistiques, accompagnement, support, rencontres de partage sur les unités de vie.

Magasinage

- ✦ Accompagner le résident lors du magasinage organisé par le service d'animation. Faciliter les achats du résident, le conseiller dans ses achats, si ce dernier le désire. Agrémenter sa sortie.
- ✦ Aider le résident sans aidant naturel à se procurer des articles de pharmacie, vêtements ou autres.

Accompagnement au salon de coiffure

- ✦ Faciliter le déplacement du résident en fauteuil roulant ou gériatrique pour son rendez-vous au salon de coiffure.
- ✦ Raccueillir le résident à sa chambre après son rendez-vous.

Accompagnement en fin de vie

- ✦ Les bénévoles assurent une présence fidèle et aimante qui vise à épauler les proches et le personnel.

Visites amicales

- ✦ Assurer un support, une présence significative, donner du réconfort, créer un climat de confiance et d'échanges pour le résident plus isolé dont le réseau social est faible ou absent.

Service des repas

- ✦ Servir le repas du midi aux aînés du Centre de jour. Agrémenter le repas du midi.

Soutien aux intervenants

- ✦ Apporter du soutien dans l'exécution de certaines activités ou projets à l'intervenant qui en fait la demande, sous sa supervision (p. ex. physiothérapie, intervention psychosociale, etc).



« ON NE DEVIENT PAS VIEUX
PARCE QU'ON A VÉCU UN
CERTAIN NOMBRE D'ANNÉES,
ON DEVIENT VIEUX PARCE QU'ON
A DÉSSERTÉ SON IDÉAL. LES
ANNÉES RIDENT LA PEAU;
RENONCER À SON IDÉAL RIDE
L'ÂME... VOUS ÊTES AUSSI JEUNE
QUE VOTRE FOI, AUSSI VIEUX
QUE VOTRE DOUTE, AUSSI JEUNE
QUE VOTRE CONFIANCE EN
VOUS-MÊME, AUSSI JEUNE QUE
VOTRE ESPOIR, AUSSI VIEUX QUE
VOTRE ABATTEMENT. VOUS
RESTEREZ JEUNE TANT QUE
VOUS RESTEREZ RÉCEPTIF,
RÉCEPTIF À TOUT CE QUI EST
BEAU ET GRAND, RÉCEPTIF AUX
MESSAGES DE LA NATURE, DE
L'HOMME ET DE L'INFINI. »

— Général Douglas MacArthur

Présence sur les unités de vie

- Présence, disponibilité, réconfort, écoute et aide à l'animation pour répondre aux besoins plus spécifiques des résidents de l'unité de vie.

Aide aux ascenseurs

- Permettre aux résidents d'utiliser plus facilement les ascenseurs à certains moments plus affluents de la journée.
- Aide technique aux résidents qui se déplacent en fauteuil roulant, avec l'aide d'une marchette ou d'une canne.

Initiation à l'ordinateur

- Permettre aux résidents qui le désirent de s'initier à Internet, leur permettre d'envoyer et de recevoir du courrier électronique.

Journal des aidants naturels

- Participer aux activités menant à la publication du journal *Les tendres bras droits* publié quatre fois par année.

Comité des usagers

- Siéger au comité et participer à ses activités.

Certaines activités ponctuelles ou certains projets spéciaux peuvent s'ajouter à cette liste. Selon les besoins des résidents et aînés du Centre de jour et l'évaluation de la pertinence de certaines activités, certains services pourraient s'ajouter ou se soustraire de cette liste. ♥

Politiques et procédures

Quelques règles importantes à retenir.

Enregistrement des présences

- Vous devez signer le registre de présence à votre arrivée et à votre sortie. Cette signature constitue une preuve de votre présence à la Résidence et vous permet de profiter du programme d'assurance en cas d'accident. Ce geste est important, il nous permet d'évaluer l'ensemble des heures bénévoles effectuées à la Résidence et d'en produire un rapport statistique à la fin de l'année. Les bénévoles sont responsables de compléter correctement le registre à chacune de leur présence. Vous inscrivez la date, le type d'activité, le temps alloué pour chaque activité ainsi que votre signature. Il est important d'inscrire sur ce même formulaire si vous avez pris un repas à la Résidence.
- Le temps consacré par un bénévole à l'apprentissage, formation, réunion et conférence est inscrit comme heure de service.
- Un minimum d'une heure de service est accordée au bénévole qui se présente pour remplir son affectation et que celle-ci est annulée.
- Les heures de service des bénévoles sont reconnues en autant que les bénévoles sont inscrits et affectés par le service sans égard au lieu géographique où se fait le travail, le tout vérifiable par la personne responsable.



PERMETTRE AUX RÉSIDENTS
QUI LE DÉSIRENT DE S'INITIER
À INTERNET, LEUR PERMETTRE
D'ENVOYER ET DE RECEVOIR
DU COURRIER ÉLECTRONIQUE.

- ✦ Les heures de service effectuées sont arrondies au quart d'heure le plus près.
- ✦ Prenez soin de bien indiquer séparément le nombre d'heures total pour chaque secteur d'activité.

Identification des bénévoles

- ✦ Pour vous identifier auprès des résidents et aînés du Centre de jour, du personnel et des visiteurs, ainsi que pour circuler librement à l'intérieur de la Résidence, **vous devez porter en tout temps votre carte d'identité quand vous êtes en service.** Elle permet à la clientèle, à ses proches et au personnel de vous identifier facilement. La carte d'identité avec photo est prise par le département des ressources humaines après votre période de probation de trois mois. Cette carte doit être remise à la responsable du service à votre départ définitif.

Début et fin de l'action bénévole

- ✦ Avant de débiter l'action bénévole sur une unité de vie ou auprès d'un autre service, vous devez toujours vous présenter à votre responsable d'encadrement qui vous assignera l'activité à accomplir. Nous apprécions aussi être avisé de votre départ.

Dons et pourboires

- ✦ Il est interdit aux bénévoles d'accepter des pourboires d'un résident ou de sa famille. Par définition, le bénévolat est un geste gratuit. La seule rémunération acceptée à la Résidence : **MERCI !**
- ✦ Dans le respect de la politique en vigueur, aucun don, prêt, emprunt d'argent ou legs testamentaire n'est accepté.

Sollicitation

- ✦ Aucune forme de sollicitation n'est tolérée dans l'établissement.

Utilisation d'un véhicule personnel

- ✦ Aucun bénévole ne doit utiliser son véhicule pour le transport des résidents et aînés du Centre de jour. Le transport des résidents est assuré par taxi ou taxi para-adapté pour les accompagnements médicaux et par autobus pour les sorties récréatives à l'extérieur.

Renseignements personnels

- ✦ Il est préférable de ne pas donner son numéro de téléphone aux résidents et aînés du Centre de jour. Ainsi vous protégez votre vie privée et évitez d'être envahi par les demandes.
- ✦ Le bénévole informe la responsable du service de bénévolat de tout changement d'adresse et de numéro de téléphone.

Signalement des comportements inacceptables

- ✦ Un bénévole témoin d'un geste qu'il juge vraiment répréhensible pour la sécurité et le bien-être du résident doit faire part de ses observations à la responsable du service de bénévolat et éviter d'en discuter avec les autres bénévoles. La responsable informera le bénévole de la procédure à suivre.



PRÉSENCE,
DISPONIBILITÉ,
RÉCONFORT, ÉCOUTE
ET AIDE À L'ANIMATION
POUR RÉPONDRE
AUX BESOINS PLUS
SPÉCIFIQUES DES
RÉSIDENTS DE
L'UNITÉ DE VIE.

Assurances responsabilités civiles

- ✚ Tous les bénévoles qui ont été mandatés pour une activité ou un service sont protégés par le programme d'assurance-responsabilité de l'établissement. Le bénévole qui subit une blessure en cours d'exercice de son bénévolat doit avertir le plus rapidement possible la personne responsable de son encadrement et la responsable du service de bénévolat. Tout accident ou incident en cours d'intervention avec un résident doit être rapporté immédiatement à la responsable du bénévolat qui complètera un rapport à cet effet.

Absences et retards

- ✚ Afin d'assurer la continuité des services, informez à l'avance ou le plus tôt possible la personne responsable de l'activité de tout retard ou absence.
- ✚ **La personne bénévole qui s'absente pour plus d'un mois doit communiquer avec la responsable du service de bénévolat avant de réintégrer ses activités.**

Accompagnement médical

- ✚ Lors d'un accompagnement médical, veuillez attendre à la réception que le résident descende de sa chambre, accompagné ou non d'un préposé. Prenez le temps de vous présenter au résident et de le rassurer. Au retour, la personne bénévole reconduit le résident à sa chambre et transmet toute information pertinente ou document à un membre de l'unité de vie.

Insatisfactions

- ✚ Toute inquiétude, problème, critique ou suggestion seront reçus par la responsable du bénévolat afin de vous assurer le maximum de satisfaction dans votre action bénévole.
- ✚ Un bénévole en désaccord avec certaines procédures, certains modes de fonctionnement, doit en faire part directement à la personne responsable du bénévolat. Le bénévole doit s'abstenir en tout temps et en toute occasion d'adresser des reproches à un membre du personnel. Chaque politique et procédure a sa raison d'être et a été pensée en fonction de la sécurité du résident. Un plan d'intervention est élaboré pour chaque résident par l'équipe interdisciplinaire. La responsable du service de bénévolat se fera un plaisir de vous fournir les informations pertinentes à votre travail pour une meilleure compréhension de la philosophie d'intervention ou du code d'éthique de la Résidence.

Cessation de l'engagement bénévole

- ✚ La personne bénévole qui n'est plus en mesure de respecter ses engagements ou qui désire mettre fin à son engagement devra prévenir le plus rapidement possible la responsable du service de bénévolat. Si le bénévole le désire, une rencontre informelle est prévue pour faire un retour sur l'expérience vécue à la Résidence.

Congédiement

- ✚ La responsable du service de bénévolat peut mettre fin à l'engagement d'un bénévole. Le non-respect du code d'éthique de la Résidence et des politiques et procédures du service de bénévolat peut entraîner le déploiement de mesures disciplinaires.
- ✚ Lorsqu'une situation problématique se présente, la responsable du service de bénévolat rencontre le bénévole pour l'informer de la situation et l'implique dans la recherche de solutions pour corriger la situation. ♥

Profil de la clientèle et stratégies d'intervention



N'oubliez pas que la
PERSONNE ÂGÉE CONFUSE
DEMEURE TOUJOURS UN
ADULTE, UN ADULTE MALADE
QU'IL FAUT ÉVITER DE
TRAITER EN ENFANT MÊME SI
CERTAINS COMPORTEMENTS
NE SONT PLUS ADÉQUATS.



Plusieurs de nos résidents et aînés du Centre de jour présentent des déficits cognitifs. Ces déficits se manifestent par des altérations au niveau de la mémoire, de l'orientation, du langage, de la concentration et du jugement. Ces troubles sont suffisamment importants pour entraver le fonctionnement quotidien d'une personne.

À la Résidence vous rencontrerez des résidents et aînés du Centre de jour qui ont perdu la notion du lieu où ils se trouvent, du jour, du mois ou de l'année. Certains identifient mal les visages et les objets. Certains peuvent passer une grande partie de leur temps à faire des activités automatiques ou à déambuler à longueur de temps, sans but précis; on peut aussi observer des modifications dans le langage (ralentissement ou incohérence).

Certains résidents et aînés du Centre de jour présentant des déficits cognitifs peuvent être hargneux, agités, parfois agressifs tandis que d'autres sont dociles.

En tant que bénévole, il se peut que vous vous sentiez mal à l'aise, déconcerté ou embarrassé au contact des résidents et aînés du Centre de jour qui présentent des déficits cognitifs. N'oubliez pas que la personne âgée confuse demeure toujours un adulte, un adulte malade qu'il faut éviter de traiter en enfant même si certains comportements ne sont plus adéquats.

Voici quelques petites stratégies d'approche pour vous aider à apprivoiser cette clientèle.

ATTITUDE À SUIVRE POUR UNE BONNE COMMUNICATION AVEC UNE PERSONNE ATTEINTE DE LA MALADIE D'ALZHEIMER OU DE DÉFICIT COGNITIF*

- ✦ Se tenir près du résident en lui faisant face (moins menaçant pour le résident).
- ✦ Se présenter au résident d'une manière chaleureuse et détendue.
Lui parler doucement.
- ✦ Utiliser des phrases simples (éviter les termes compliqués) (p. ex. : « C'est l'heure du souper »).
- ✦ Ne pas donner plus d'une directive à la fois.
- ✦ **Attendre la réponse du résident. S'il ne répond pas, répéter la question.**

* Inspiré de P. Parenteau et F. Beaucage, Revue canadienne de la maladie d'Alzheimer, novembre 2000.



PARFOIS QUAND
LES MOTS NE SONT PLUS
POSSIBLES OU SE FONT RARES,
LA TENDRESSE, LE TOUCHER,
LE CONTACT DES YEUX,
LE TIMBRE DE VOIX,
LES GESTES, LES EXPRESSIONS
FACIALES DE DOUCEUR,
LE SOURIRE, PEUVENT
DEVENIR UN BAUME AU
CŒUR DU RÉSIDENT.

👤 Service de bénévolat

- Aider le résident discrètement lorsqu'il a de la difficulté à trouver un mot. S'il perd le fil de la conversation, reprendre les derniers mots pour l'aider à poursuivre.
- Au besoin, mimer l'action à accomplir (p. ex. : se brosser les dents).
- S'identifier, sourire, prendre la main.
- Adopter la même position que celle du résident : debout/debout, assis/assis.
- Prendre son temps. **La patience est une grande vertu.**
- Porter attention à l'expression corporelle.
- Il faut prendre pour acquis que le résident **saisit beaucoup plus qu'on ne le croit**. Éviter de s'entretenir avec un tiers au sujet du résident en sa présence.

ATTITUDES À ÉVITER POUR UNE BONNE COMMUNICATION AVEC UNE PERSONNE ATTEINTE DE LA MALADIE D'ALZHEIMER*

- Éviter les bruits qui peuvent nuire à la conversation (fermer la radio, la télévision, etc.).
- Éviter les « confrontations ».
- Éviter les interdictions au minimum dans votre conversation (il ne faut pas, ne faites pas).
- Éviter les communications en mouvement. S'arrêter et prendre le temps d'une pause.
- Mettre un terme à la conversation si le résident semble incapable de se concentrer.

Il est important de communiquer clairement et avec toute la tendresse possible avec la personne confuse, considérant qu'elle n'a pas perdu son cœur ni le vôtre, qu'elle est aussi importante que la rose du Petit Prince de Saint-Exupéry, que le langage du cœur demeure toujours et survit, même si les voies pour s'y rendre ne sont pas toujours faciles...

Parfois quand les mots ne sont plus possibles ou se font rares, la tendresse, le toucher, le contact des yeux, le timbre de voix, les gestes, les expressions faciales de douceur, le sourire, peuvent devenir un baume au cœur du résident.

Voici un extrait du livre de Marie Gendron, *Le mystère Alzheimer*, qui permet de mieux comprendre les gens atteints de cette maladie.

* Inspiré de P. Parenteau et F. Beaucage, Revue canadienne de la maladie d'Alzheimer, novembre 2000.

Les larmes de la mémoire

J'aime ces gens étranges.

*Des trous de plus en plus profonds se creusent
dans leur mémoire.*

*Des trous qui se remplissent de peurs, présentes ou passées,
de plaies jamais guéries.*

*Des trous qui délogent les interdits et les normes,
d'où émergent des élans de vérité.*

*Cette vérité commune à tous quand les masques
ont fondu.*

Vérité nue, crue, intolérable, parfois cruelle.

Vérité qui aime et déteste sans contrainte.

*Ce que la raison camoufle, l'Alzheimer le fait éclater
au grand jour.*

L'inconscient se lézarde.

Les blessures enfouies refont surface.

*Les photos flétries reprennent vie, comme les rêves
révèlent ce que nous taisons le jour.*

Le temps passé devient présent.

Et le présent n'est que l'instant.

J'aime ces gens étranges.

Leur raison déraisonne.

Ils sont les délinquants de la comédie humaine.

Le cœur ne souffre pas d'Alzheimer.

Il capte l'émotion et oublie l'événement.

Saisit l'essentiel et néglige l'accessoire.

Sent la fausseté des gestes et des paroles.

Fuit le pouvoir et réclame la tendresse.

*Plus je partage leur vie, plus je sens des trous tout aussi
profonds à l'intérieur de moi.*

*On les dit confus et pourtant, à leur insu, ils me reflètent
crûment mes parts d'ombre et de lumière.*

*Deviennent mon propre miroir : miroir de mes peines
camouflées, de mes désirs enfouis, de mes fantaisies
réprimées, de ma liberté aux ailes cassées.*

J'aime ces gens étranges.

Ils ont le mal de leur enfance comme ont a le mal du pays.

*Ils cherchent, cherchent... jusqu'au jour où leur silence
devient un cri insupportable.*

J'aime ces gens étranges.

Comment arriverai-je à vivre sans eux ?

Comment ? Comment ?

AUTRES PETITS TRUCS POUR PRENDRE CONFIANCE DANS VOS ÉCHANGES

Personne en fauteuil roulant

Se placer à son niveau afin qu'il puisse vous voir et vous entendre facilement. Il est recommandé d'informer le résident avant toute mobilisation.

Personne avec un handicap auditif

Un bon éclairage pour lire le mouvement de vos lèvres et distinguer vos gestes. Faire des phrases courtes et laisser le temps voulu pour répondre. Ne pas parler plus fort, utiliser un timbre de voix normal, sans exagérer la prononciation.

Personne avec un handicap visuel

Annoncez-vous à votre arrivée pour éviter de le surprendre. Prévenir le résident lorsque vous le quittez.

Conseils judicieux lors d'une visite d'amitié

Respecter la personne âgée pour ce qu'elle est et ce qu'elle a été. Toujours considérer le résident comme un adulte plutôt qu'un enfant, peu importe son état de lucidité.

Les visites aux résidents et aînés du Centre de jour doivent être pertinentes et significatives, c'est-à-dire qu'elles doivent être effectuées dans le but de répondre à des besoins d'écoute, de stimulation, de support et de réconfort. Le bénévole ne s'introduit auprès d'un résident qu'à la demande du responsable du service de bénévolat suite aux requêtes des résidents et aînés du Centre de jour et intervenants. La visite d'amitié assurée par le service de bénévolat doit viser prioritairement les résidents et aînés du Centre de jour dans le besoin qui vivent plus intensément des moments de solitude ou d'ennui et dont la famille est absente ou non-disponible.

- ✎ Vous rappeler que vous êtes là surtout pour écouter et interrompre le moins possible le résident. Laissez-le se raconter, s'exprimer à son rythme, sans crainte d'être jugé.

- Portez une attention au langage non-verbal. Témoigner votre compréhension par une attitude d'écoute et une présence chaleureuse et rassurante.
- Vous souvenir de vouvoyer le résident et de la politique sur la confidentialité.
- Ne pas donner de conseils, éviter d'être directif. Le bénévole l'invite à trouver lui-même les solutions et le supporte dans ce sens.
- Ne pas imposer ses convictions ou ses croyances; chaque personne doit trouver son cheminement.
- Ne pas s'apitoyer sur le sort du résident afin de ne pas aggraver son découragement. La pitié est rarement aidante.
- Il est préférable d'informer un membre du personnel si vous quittez l'étage avec un résident pour une promenade à l'intérieur ou à l'extérieur de la Résidence.
- N'intervenez pas dans le domaine médical en donnant votre point de vue sur le plan de traitement du résident.
- La personne bénévole respecte l'intimité du résident en se retirant de la chambre lors des traitements ou des soins d'hygiène.
- Être régulier dans ses visites, éviter les rencontres trop longues, être attentif aux signes de fatigue manifestés par le résident.
- Éviter de parler de ses propres épreuves, ses inquiétudes, ses soucis.
- Éviter les critiques négatives aux traitements, au personnel ou les remarques désobligeantes sur la Résidence, car la confiance est indispensable au bon moral du résident.
- Respecter le degré d'autonomie du résident. Éviter de tout faire à sa place.
- Comprendre les silences. Saisir leur intensité et leur contenu sans vouloir les meubler. Apprendre à reconnaître à travers eux la fatigue, l'émotion, l'agressivité, l'hésitation ou la gêne.
- Au besoin, consulter certains intervenants du milieu pour s'assurer de la meilleure façon d'agir envers certains résidents et aînés du Centre de jour. ♥



COMPRENDRE LES SILENCES.
SAISIR LEUR INTENSITÉ ET
LEUR CONTENU SANS VOULOIR
LES MEUBLER.



La prévention des infections, ça me concerne

La prévention des infections... je ne m'en lave pas les mains

La Résidence Berthiaume-Du Tremblay n'est peut-être pas un centre hospitalier, cependant, les résidents et aînés du Centre de jour sont tout de même plus à risque de développer des maladies infectieuses à cause de leur âge, de la diminution de l'activité de leur système immunitaire et de la présence de maladies chroniques.

Le lavage des mains à l'eau et au savon ou avec un gel alcoolisé constitue LA méthode ultime pour empêcher de contracter une infection et de la transmettre ensuite. Cette méthode est simple, peu coûteuse et vraiment efficace. Quand doit-on se laver les mains ?

- **Après avoir été en contact avec un résident;**
- Avant de manipuler et servir des aliments;
- Avant de manger et de boire;
- Quand les mains sont souillées;
- Après être allés à la toilette, avoir éternué ou toussé dans sa main et s'être mouché.

En plus du lavage des mains, d'autres mesures peuvent être appliquées pour diminuer le risque de transmission des infections. Les mesures les plus fréquentes que vous rencontrerez lors de votre bénévolat sont :

➤ **Illustration A** On installe cette pancarte à la porte de chambre des résidents qui sont porteurs ou infectés par des maladies relativement inoffensives pour lesquelles, dans le quotidien, on ne prend pas de mesures particulières sauf une bonne hygiène dont le lavage des mains à la sortie de la chambre.

➤ **Illustration B** Cette autre affiche signifie que le résident fait l'objet de précautions plus poussées qui incluent souvent le port de gants, d'une blouse de protection et parfois même d'un masque. En cas de visite qu'on ne peut reporter, il vous faut vous adresser à l'infirmière de l'étage ou à la responsable d'unité de vie avant d'entrer dans la chambre.

LA VACCINATION

La vaccination contre l'influenza (grippe) vous sera offerte gratuitement à chaque automne. Elle vous permet de vous protéger et indirectement de protéger votre entourage, dont les résidents. **Il a été démontré qu'une couverture vaccinale de 60 % des employés (y compris les bénévoles) permettait d'empêcher des éclosons de grippe dans un établissement de santé.** De quoi faire réfléchir.

En bref, la prévention des infections, ce n'est rien de bien compliqué quand on y pense. Il suffit de quelques gestes simples pour assurer un environnement sécuritaire au sein de la Résidence et de la communauté.

Si vous avez besoin d'autres informations, n'hésitez pas à consulter l'infirmière en prévention des infections, Michelle Lapointe au poste 255, qui se fera un plaisir de répondre à vos questions. ♥





PRINCIPES DE BASE POUR L'UTILISATION SÉCURITAIRE D'UN FAUTEUIL ROULANT

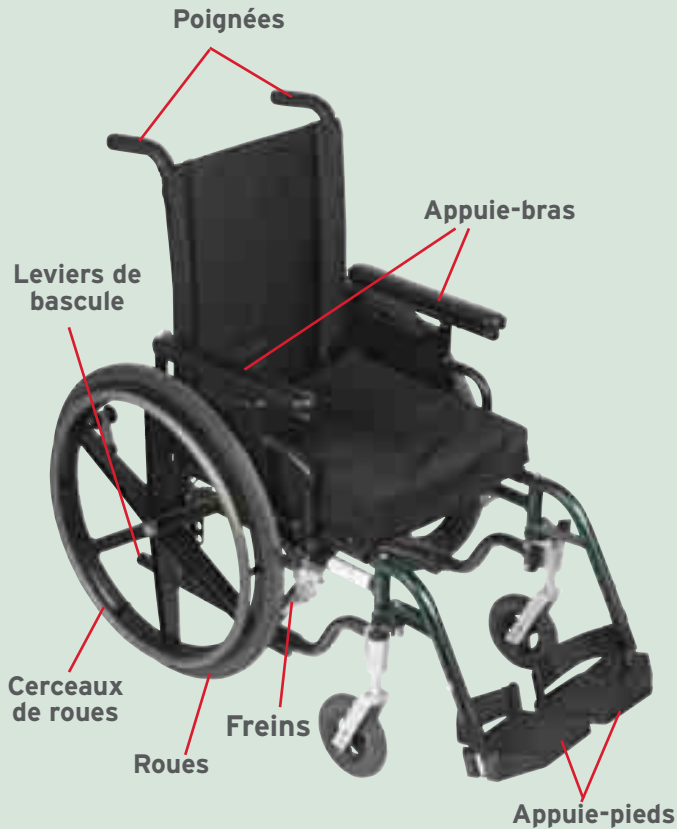


LA COURTOISIE EST DE MISE LORSQU'ON AIDE
UNE PERSONNE EN FAUTEUIL ROULANT !



Avant toute chose...

- Il est tout d'abord important de vous présenter au résident en lui faisant face avant de l'aider dans ses déplacements. Vous le mettez ainsi en confiance.
- Si le fauteuil est bas, penchez-vous pour parler au résident et assurez-vous d'avoir un bon contact visuel avec lui.
- Prenez soin d'aviser le résident avant toute manœuvre de son fauteuil roulant et dites-lui où vous l'amenez.



QUELQUES COMPOSANTES D'UN FAUTEUIL ROULANT

Les roues

- Le fauteuil roulant est constitué de deux grandes roues en arrière et deux petites roues en avant.
- Les petites roues pivotent pour orienter le fauteuil dans la direction voulue.
- Des cerceaux sont juxtaposés aux grandes roues pour permettre à la personne de rouler son fauteuil avec ses mains.

Les appuie-pieds

- Ils évitent au résident de traîner ses pieds sur le sol lorsque quelqu'un pousse le fauteuil.
- Le résident ne doit jamais se lever ni se tenir debout sur les appuie-pieds, ce qui pourrait faire basculer le fauteuil.
- Lorsque le résident se lève, les palettes des appuie-pieds doivent être remontées et, si possible, être rabattues sur le côté.

Les freins

- Les freins doivent être bien enclenchés chaque fois que le résident se lève ou s'assoit dans son fauteuil. ❤️



Il suffit de pousser la clenche de l'appuie-pied vers l'intérieur pour arriver à le rabattre sur le côté.



Le frein est enclenché lorsqu'il touche au pneu.



Ici, le frein n'est pas enclenché.

Un merci tout spécial à Mme Laurette Béland, résidente à la Résidence Berthiaume-du Tremblay et à Mme Claudette Lessard, bénévole à la Résidence Berthiaume-Du Tremblay pour leur participation à la réalisation de cette section du guide.

Des principes de sécurité

- ✦ Si le résident que vous aidez doit être transféré de son fauteuil à une autre chaise ou à son lit, demandez l'aide du personnel. Cette fonction ne relève pas du bénévole.
- ✦ Surveillez les mains et les bras du résident lorsque vous traversez un espace étroit ou un cadre de porte pour ne pas le blesser.
- ✦ De plus, lorsque vous poussez le fauteuil, les mains et les bras du résident doivent reposer sur lui ou sur ses appuie-bras. Il ne doit pas toucher les roues ou laisser pendre ses bras à l'extérieur.
- ✦ Évitez de laisser traîner les pieds du résident lorsque vous poussez son fauteuil roulant et vérifiez toujours l'espace disponible pour protéger ses pieds.
- ✦ Il est préférable de mettre les freins lorsque vous êtes en position d'arrêt pour éviter que le fauteuil ne se déplace seul.
- ✦ Ne laissez jamais le fauteuil roulant près d'un plan incliné, d'un escalier ou de tout autre endroit où il pourrait entraver le déplacement des piétons.
- ✦ Diminuez la vitesse aux intersections pour éviter les collisions.
- ✦ Soyez vigilant face aux changements de surface qui pourraient modifier la conduite du fauteuil roulant.
- ✦ Certains fauteuils sont munis de ceintures de sécurité. Pour savoir si le résident dont vous avez la responsabilité en a besoin, informez-vous auprès du personnel.

QUELQUES MANŒUVRES À MAÎTRISER

Les seuils de porte*

- ✦ Si un seuil de porte est difficile à franchir parce que trop haut, il est préférable de vous y prendre à reculons.

Les ascenseurs

- ✦ Engagez-vous à reculons dans l'ascenseur pour :
 - éviter que le résident se retrouve face au mur et ne voit pas où vous êtes rendus;
 - éviter que les petites roues du fauteuil roulant restent coincées dans les fentes de la porte.
- ✦ S'il y a suffisamment d'espace dans l'ascenseur, il est préférable que vous sortiez aussi à reculons.

Monter une pente

- ✦ Montez les pentes de face en poussant le fauteuil vers le haut.
- ✦ Inclinez votre corps vers l'avant pour pouvoir pousser avec tout votre poids et non pas seulement avec les bras.

*Pour alléger les photos, les appuie-pieds n'ont pas été installés, mais ils devraient toujours être en place lorsque vous aidez un résident dans ses déplacements.

Les seuils de porte



Les ascenseurs



Monter une pente



Descendre une pente



Pour monter les trottoirs



Pour descendre des trottoirs



BONNE PROMENADE !!!

L'utilisation d'un fauteuil roulant

Descendre une pente

- Il est plus sécuritaire que vous descendiez les pentes à reculons, vous pouvez ainsi bloquer la descente avec votre corps.
- Si le résident en a la capacité, il peut placer ses mains sur les cerceaux pour vous aider à contrôler la vitesse de la descente.

LES TROTTOIRS

- Utilisez le plus possible les seuils de trottoir adaptés qui se trouvent généralement aux intersections.
- Si une marche de trottoir plus haute doit être franchie, il faut procéder comme dans le cas d'une pente, c'est-à-dire la monter de face et la descendre de reculons.

Pour monter

- Basculez le fauteuil jusqu'à ce qu'il soit en équilibre sur les roues arrière. Vous devez appuyer votre pied sur un des leviers de bascule et pencher le fauteuil vers vous.
- Avancez le fauteuil pour que les petites roues reposent complètement sur le trottoir.
- Sans soulever le fauteuil, avancez-le un peu plus pour que les roues arrière s'appuient contre le trottoir et l'escaladent sous l'effet de la poussée.
- Lors de cette dernière étape, si le résident en a la capacité, il peut se pencher vers l'avant pour diminuer le poids sur les roues arrière.

Pour descendre

- Faites exactement la même chose à l'inverse.
- Reculez lentement en soutenant le fauteuil par les poignées pour que les roues arrière descendent doucement le trottoir.
- Encore une fois, si le résident en a la capacité, il peut se pencher vers l'avant pour diminuer le poids sur les roues arrière.
- Reculez le fauteuil un peu plus en le maintenant en équilibre sur les roues arrière jusqu'à ce que les roues avant aient l'espace nécessaire pour se poser sur la chaussée.
- Contrôlez la descente du fauteuil en maintenant un pied sur le levier de bascule. ♥



AUTRES RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX



« QUAND J'AI ÉTÉ ÉCOUTÉ ET ENTENDU, JE DEVIENS
CAPABLE DE PERCEVOIR D'UN ŒIL NOUVEAU MON
MONDE INTÉRIEUR ET D'ALLER DE L'AVANT. »

— Carl Rogers



BUREAU DE LA RESPONSABLE DES BÉNÉVOLES

Le bureau de la responsable du bénévolat est situé au 1^{er} étage du Centre de jour. Le numéro de téléphone est le 381-1841, poste 250.

AIRES RÉSERVÉES AUX BÉNÉVOLES

Une aire de repos est aménagée au 1^{er} étage pour les bénévoles; on y retrouve un babillard, un petit vestiaire et la distribution du Journal de la Résidence et du Centre de jour.

Les vestiaires pour femmes sont situés au rez-de-chaussée, passé le Café de la Rivière. Un casier est attribué pour deux bénévoles. Il faut demander la clé à la réception à votre arrivée et vous assurer de la remettre avant de partir.

SERVICE DES REPAS

Le service de bénévolat offre un repas gratuit aux bénévoles qui sont présents trois heures consécutives à la Résidence. Vous devez vous procurer à la réception la carte repas-bénévole qui donne accès à la salle à manger et vous faire un devoir de la remettre avant votre départ.

Les heures de service pour le repas du midi sont de 11 h 30 à 13 h 00 et pour le souper, un premier service de 17 h 00 à 17 h 40 et un deuxième, de 18 h 00 à 18 h 15. La salle « La polyvalente » est réservée aux employés et bénévoles. Elle est située au premier étage, en face des ascenseurs.

STATIONNEMENT ET TRANSPORT

Chaque bénévole qui offre ses services à la Résidence doit assurer ses frais de transport pour s'y rendre, sauf si la responsable du service autorise au préalable un remboursement. Les bénévoles qui utilisent leur véhicule peuvent stationner sur le terrain de la Résidence. On vous fournira une vignette de stationnement. Nous vous suggérons d'aller vérifier à l'arrière de la Résidence où il y a souvent des places de stationnement disponibles.

Les autobus suivants desservent la Résidence : N° 69 Gouin - Métro Henri-Bourassa. Arrêt à l'angle des rues Francis et Henri-Bourassa.

ENVIRONNEMENT NON-FUMEUR

Depuis la mise en application de la Loi sur le tabac, les membres du personnel, les bénévoles, les familles ainsi que les visiteurs ne peuvent fumer dans la Résidence. Vous êtes priés de fumer à l'extérieur à plus de neuf mètres des portes d'entrée de la Résidence et du Centre de jour. Conséquemment, les balcons, les salons communautaires, le chapiteau sont des espaces non-fumeur.

LES BIENS PERSONNELS

La Résidence ne peut se rendre responsable de la disparition ou de la perte d'argent ou d'autres objets vous appartenant. Il est préférable de garder avec soi les objets de valeur ou d'utiliser les casiers sous clé mis à votre disposition.



LA PERSONNE BÉNÉVOLE
EST EN ACCORD AVEC LA
MISSION, LES VALEURS, LA
PHILOSOPHIE D'INTERVENTION
DE LA RÉSIDENCE.

TENUE VESTIMENTAIRE

Nous vous conseillons de porter des vêtements et des chaussures confortables pour vos activités à la Résidence. À titre de marque de respect des résidents et aînés du Centre de jour, nous vous recommandons d'éviter de porter « blue jeans », shorts, camisoles, bretelles spaghetti, etc. La tenue vestimentaire doit être convenable.

AUTRES DÉPENSES

Les frais encourus lors de sorties de groupe sont assumés par la Résidence. D'autres frais justifiables lors des accompagnements médicaux ou autres seront remboursés au bénévole sur présentation d'un reçu de caisse ou autre pièce justificative.

BANQUE NATIONALE

Le comptoir bancaire est ouvert les lundis et jeudis, de 9 h 00 à midi et de 13 h 00 à 15 h 00.

CAFÉ DE LA RIVIÈRE

Ce café-bistro, situé au rez-de-chaussée de la Résidence, tout près de l'entrée principale, est géré par une entreprise d'insertion sociale, Projets Part, et supporté financièrement par la Fondation Berthiaume-Du Tremblay. Le Café de la Rivière offre des repas complets ainsi que des collations variées, confectionnés sur place à partir d'ingrédients de première qualité, sans agents de conservation.

Le Café est ouvert de 6 h 30 à 17 h 30, du lundi au vendredi. En dehors des heures d'ouverture, des distributrices sont accessibles et vous permettent de vous procurer café, breuvages, sandwiches et autres. Des tables sont disposées à l'intérieur et à l'extérieur du Café à l'intention de la clientèle du Café de la Rivière. Le numéro de téléphone est le suivant : 514-381-1841, poste 257.

Les repas pris au Café de la Rivière ne sont pas remboursés par le service de bénévolat.

PLAN DES MESURES D'URGENCE

La sécurité à la Résidence Berthiaume-Du Tremblay est toujours au cœur de nos préoccupations. En ce sens, l'établissement applique rigoureusement un plan de mesures d'urgence.

En cas d'urgence, vous devez rester en présence des résidents et aînés du Centre de jour et attendre les directives du coordonnateur des mesures d'urgence ou celles des chefs de secteurs. Ces personnes pourraient vous demander de collaborer aux mesures d'urgence.

SÉCURITÉ DU RÉSIDENT FUGUEUR

Le résident fugueur ou à risque élevé de fugue porte un bracelet émetteur qui fait sonner et fermer les portes lorsque le résident tente de sortir de l'établissement.

Si vous êtes témoin d'une telle situation et vous sentez à l'aise de le faire, vous pouvez doucement l'inviter à le raccompagner à son unité de vie et ainsi l'éloigner de la porte de sortie. ♥

Saviez-vous que ?

LE MYSTÈRE DE LA CARAMILK

La potion magique pour une jeunesse éternelle n'existe pas. Triste constat que l'on réalise le jour où l'on prend conscience qu'il y a autant sinon plus d'années derrière soi que devant ! Mais prix de consolation : le vieillissement c'est la seule justice sur terre... Tout le monde y passe, personne n'y échappe !

Curieusement, certaines personnes semblent vieillir différemment et moins rapidement que d'autres, un peu comme si elles étaient à l'abri des marques du temps qui passe !

Notre société valorise tellement la beauté, la jeunesse, « le paraître » qu'il devient très tentant d'y laisser sa peau, son âme et tout son argent pour ne plus faire son âge, pour tromper son miroir et surtout le regard des autres sur soi.

Alors commence la course folle au petit pot de « crème miracle », le nec plus ultra de la cosmétologie, tout ce qui nous promet d'effacer à tout jamais les signes du temps, de gommer rides, ridules et taches de vieillissement. On s'informe du dernier régime du Docteur Machin Truc qui fait présentement fureur auprès de nos vedettes hollywoodiennes ou encore on passe à l'entraînement intensif pour obtenir le corps d'Angelina Jolie en moins de six mois. Ouf ! tout un programme pour une bataille loin d'être gagnée !!!

Au sein de notre équipe de bénévoles à la Résidence, la moyenne d'âge tourne autour de 73 ans et quelques poussières. À ce que je sache, personne dans ce groupe n'est passé sous le bistouri de la chirurgie esthétique, n'est adepte du botox, ne se prend pour un lapin avec sa salade, et personne ne passe tout son temps libre au gym ! Pourtant à chaque jour je suis étonnée par tant de dynamisme, de vitalité et d'énergie déployés dans leurs activités bénévoles. Quand à la fin d'un fête ou d'une activité, ils ont l'air frais comme des roses alors que moi je suis crevée, je me demande qui est plus âgée que qui ???

C'est à ce moment que j'ai décidé d'utiliser mon ingéniosité à percer le mystère de la *Caramilk* auprès d'eux. Je leur ai demandé de me confier en toute confidentialité bien sûr, le secret de leur jeunesse. Ma question les a souvent fait sourire et leur réponse demeurait très



CE SONT DES PERSONNES QUI
SONT DEMEURÉES ACTIVES ET
ENGAGÉES, ENTHOUSIASTES
FACE À LA VIE, CURIEUSES
D'APPRENDRE, DES PROJETS
ENCORE EN TÊTE, AVEC UNE
CERTAINE APTITUDE POUR
APPRÉCIER LES P'TITS
BONHEURS DU QUOTIDIEN.

évasive. Non pas vraiment de crème ou de soin en particulier (on m'a déjà même répondu la première que je trouve sur les tablettes en spécial !!!) Probiotiques ? Oméga 3 ? Antioxydants ? Multivitamine ? Thé vert ? Rien, toujours rien de vraiment concluant !

Ne reculant pas devant mes piètres résultats, j'ai poussé plus loin ma réflexion et je me suis demandée qu'avaient en commun tous ces bénévoles que je côtoie et que j'admire tant. De belles personnes à qui je voudrais ressembler en vieillissant et qui sont des modèles pour moi.

Et la lumière a enfin jailli ! Ce sont des personnes qui sont demeurées actives et engagées, enthousiastes face à la vie, curieuses d'apprendre, des projets encore en tête, avec une certaine aptitude pour apprécier les p'tits bonheurs du quotidien.

Ah ! Ah ! Je tenais enfin le coupable, me restait à savoir si leur bénévolat avait un impact sur leur bonne mine ?

Pour Madame Neena Chappell, l'une des plus grandes spécialistes canadiennes sur le vieillissement et la santé des aînés, la question ne se pose pas. Madame Chappell dirige le Centre d'études du vieillissement de l'Université

de Victoria. Elle a réalisé une revue exhaustive des travaux de recherche effectués en Amérique du Nord sur le lien entre la santé des aînés et leur participation aux activités bénévoles. La bonne nouvelle : les gens qui se consacrent à une activité bénévole, particulièrement s'il s'agit d'aider les autres, sont plus heureux et gardent une meilleure santé en vieillissant.

La conclusion de Madame Chappell : « Une bonne dose de bénévolat est un ingrédient secret assurant la santé et l'épanouissement de la personne. L'engagement social peut contribuer à atténuer les effets du stress sur notre vie et à augmenter notre sentiment de bien-être. » Pas mal comme résultat, de quoi rivaliser sérieusement avec l'industrie de la cosmétologie !!!

La prochaine fois que vous aurez envie de vous offrir une cure de rajeunissement, un bain de jouvence, vous pourrez toujours faire l'essai de la crème au caviar mais n'oubliez pas de compléter par un autre soin santé-beauté qui gagne en popularité : le **Bénévolat**.

Renée Baillargeon
Responsable du bénévolat



« UNE BONNE DOSE
DE BÉNÉVOLAT EST UN
INGRÉDIENT SECRET
ASSURANT LA SANTÉ ET
L'ÉPANOUISSEMENT DE LA
PERSONNE. L'ENGAGEMENT
SOCIAL PEUT CONTRIBUER
À ATTÉNUER LES EFFETS
DU STRESS SUR NOTRE VIE
ET À AUGMENTER NOTRE
SENTIMENT DE BIEN-ÊTRE. »

— Neena Chappell

ANNEXE I

Liste du personnel des unités de vie

RESPONSABLES D'UNITÉ DE VIE

Unité 2 : LAFOND Chantal, intérimaire, infirmière

Unité 3-4 : BLAIS Gilbert, infirmier

Unité 5-6 : MADORE Nancy, infirmière

Unité 7-8 : VEILLETTE Louise, infirmière

Unité 9-10 : LAMADELEINE Sylvie, infirmière

ÉQUIPE SOIGNANTE

Services de jour, de soir et de nuit :

- Infirmières
- Infirmières auxiliaires
- Préposé(e)s aux bénéficiaires

SOUTIEN À L'ÉQUIPE SOIGNANTE

OUELLETTE Manon, adjointe clinico-administrative

DUMÉ-CHARLES Elsie, chef d'activités – quart de soir

JEAN Flavie, chef d'activités – quart de nuit

LAPOINTE Michelle, infirmière en prévention des infections

Chefs d'activités de fin de semaine (Information à la réception)

ÉQUIPE MÉDICALE

LIBOIRON Dr Gilles, directeur des services professionnels

CORRIVEAU Dr Pierre

GIRARD Dr Michel

HAUSSER Dr Jean-Louis

LIBOIRON Dr Pierre

SOUTIEN À L'ÉQUIPE MÉDICALE ET SOIGNANTE

DESMEULES Suzanne, pharmacienne

DUBUC Marie-Chantal, pharmacienne

BIRON Danielle, technicienne en pharmacie

PÉPIN Nicole, archiviste médicale

ANNEXE II

Liste des intervenants de l'hébergement

ACCUEIL

PLOUFFE Francine, responsable de l'accueil

PASTORALE

BOUTHILLIER Jean, prêtre

ANIMATION

LAVOIE Stella, éducatrice spécialisée

DANDURAND Manon, éducatrice

RÉADAPTATION

DORÉ Élise, ergothérapeute

BROUSSEAU Marlène, technicienne en réadaptation physique

CHAREST Nicole, technicienne en réadaptation physique

PSYCHOSOCIAL

DEMERS Micheline, intervenante psychosociale

BÉNÉVOLAT

BAILLARGEON Renée, responsable du service de bénévolat

COMPTES À RECEVOIR

DUFORT Diane, agente administrative

ANNEXE III

Liste des intervenants du Centre de jour

COORDONNATRICE DES SERVICES DE MAINTIEN DANS LE MILIEU

DÉZIEL Guylaine

INTERVENANTS

CHAREST Nicole, thérapeute en réadaptation

CICCONI Franca, travailleuse sociale

DI PINTO Julie, P.A.B.

GIRARD Josée, éducatrice

JOLY Johanne, infirmière

PICARD Sylvie, P.A.B.

RENAUD Jean-Pierre, assistant en réadaptation

ST-JEAN Éric, éducateur



**Résidence
Berthiaume-Du Tremblay**

1635, boul. Gouin Est
Montréal (Québec)
H2C 1C2

Téléphone : 514 381-1841